

DÉPARTEMENT
des ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 JUILLET 2025

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-trois Juillet à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINTE-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRESENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. ROVIRA Marc – Mme FALAIX Evelyne – M. JULLIEN Bernard – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULIEN Guillaume – Mme PIERRAT Brigitte – M. DALCANT Jacques – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. FAYET Stéphane – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. BERTRAND Philippe – M. DELAHAYE Guy – Mme ORSINI Chantal – M. MEGUEDMI Smaïl – Mme PIOZIN Patricia – M. RICHELME Jean-Marc.

ONT DONNE PROCURATION :

M. BENOIT Gérard a donné procuration à Mme OBELISCO Francine
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à Mme SACCO Virginie

ABSENTS EXCUSES :

M. RISSO Gilbert – M. CARMONA Alain – Mme AYMES Patricia – Mme UGHETTO Wendy – Mme GIACHINO Lisa.



MME PELEGRINA GENEVIEVE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 23 juillet 2025
Délibération N° DM_20250723N068

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION – AMENDES DE POLICE 2025

Marc ROVIRA informe l'Assemblée que la Commune a, comme les années précédentes, l'opportunité de solliciter une subvention à hauteur de 50 % au titre des amendes de police (Conseil Départemental). Cette subvention ne peut être attribuée que sur des aménagements de voirie en termes de sécurité.

Il propose au Conseil Municipal de présenter le dossier de sécurisation routière sur la RN85 et la RD4096 par la pose de 4 radars pédagogiques pour un montant de 14 315.69 € HT. :

- 2 radars remplaceront ceux existants défectueux, notamment celui qui assure la sécurité de la sortie du Collège,
- 2 nouveaux radars sont proposés pour le contrôle de la vitesse aux abords du centre ancien de CHÂTEAU-ARNOUX et du CD 4096 dans la traversée de SAINT-AUBAN.

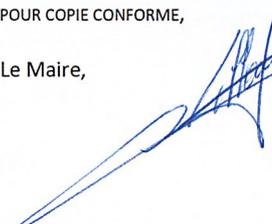
Il vous est donc proposé de déposer une demande de financement au titre des amendes de police 2025, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	MONTANT H.T.	Recettes	MONTANT H.T.	%
Travaux	14.315,69 €.	Subvention Amendes de police 2025	7.157,84 €.	50 %
		Autofinancement	7.157,85 €.	50 %
Total	14.315,69 €.	Total	14.315,69 €.	100 %

À l'issue de l'exposé, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE, DECIDE**

- De solliciter une subvention au titre des amendes de police selon le plan de financement ci-dessus.

<p>PUBLIEE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° : 7.1</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE VINGT-QUATRE JUILLET DEUX MILLE VINGT-CINQ. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p>René VILLARD</p>  
---	---